Collègues ASSFAM, M. le Directeur général des services (DGS) vient d'intervenir en comité social territorial CST de ce jour (29.11.2023) concernant le remboursement de vos frais !

Le ***syndicat FOCD31*** a salué les propos du DGS précisant que **« la situation était intolérable, qu'une équipe s'était constituée afin de régler toutes les situations en attente** ». Il indique « **qu'il faut désormais être équipé d'outils adaptés » pour le traitement des frais**.

Le Directeur de la DEF a également précisé que la mobilisation était importante afin qu'au 7/12, date de la clôture budgétaire, un **maximum de remboursements soient effectués**.

Le ***Syndicat FOCD31*** continue à adresser au Président toutes vos situations individuelles de remboursement de frais afin qu'elles soient traitées au plus vite. Mais **attention, toutes les demandes de remboursements ne seront pas payées avant la fin de l'année**.

Le ***syndicat FOCD31*** a demandé une nouvelle fois à ce que tout qui relève du métier d'ASSFAM soit traité en CST et non plus dans quelques bureaux du Bâtiment C.

Il nous a été annoncé qu'à partir de décembre, un **audit** sera diligenté….

Le ***syndicat FOCD31*** a redemandé le re**mboursement des jours de carence qui vous sont retirés lors de vos arrêts maladies (11 jours retenus au lieu de 3)**.

Voilà ce que l'on peut dire du point relatif au remboursement de vos frais, pour l'instant.

Nous ne lâcherons rien.